



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attaques de Loups - Protection des éleveurs

Question écrite n° 23007

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur les conséquences des multiples attaques de loup ayant dernièrement causé, en Moselle, de nombreux dommages sur les troupeaux domestiques. Plusieurs communes du Sud-Mosellan ont dernièrement été la cible du loup. En effet, les éleveurs de ce territoire constatent et totalisent sur la fin d'août 2019 la perte de 38 ovins, brebis et agneaux, tués ou blessés sur cinq communes (Aspach, Lorquin, Richeval, Saint-Georges et Landange). Dans une petite région agricole concentrant plus de 70 % de la production ovine de Moselle, le loup s'installe, considérant les troupes ovines des éleveurs mosellans comme un garde-manger facile d'accès. Les exploitations concernées aspirent à davantage de protection contre ces prédateurs et nécessitent notamment des moyens financiers et matériels pour pouvoir faire face aux attaques, qui peuvent avoir de lourdes conséquences économiques et morales. La situation locale et nationale inquiète les éleveurs qui doivent faire face à une prédation toujours plus forte du fait d'un effectif de loups plus conséquent. Pourtant, la mise en place de ces mesures complètement inadaptées et inefficaces restent obligatoires pour pouvoir prétendre aux indemnités. La taille des troupeaux, la gestion en plusieurs lots ainsi que la densité ovine sur la zone de Sarrebourg-Château-Salins font de la Moselle un cas particulier au niveau national. Dans le dernier « Plan loup » de 2018, la notion de non-protégéabilité des troupeaux a été inscrite et doit faire l'objet d'une étude nationale. Il est indispensable que la Moselle rentre dans cette étude pour faire valoir ses spécificités afin d'être reconnue non-protégée et épargner ainsi les éleveurs de la mise en place de ces mesures de protection inadaptées et coûteuses. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour faire valoir les spécificités des territoires dans le cadre du « Plan loup » et ainsi mieux protéger les éleveurs face aux attaques du loup.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Di Filippo](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23007

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2019](#), page 8261

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)